

actu **vérités**

BULLETIN D'INFORMATION DE LA COMMUNE DE VERNIER

Le Bois de la Grille revit

En 1960, ce bois a été déclassé et affecté en zone industrielle. Il s'en est fallu de peu qu'il disparaisse. La commune l'a acquis en 2000. Un plan de gestion a permis de revitaliser ses prairies maigres. Depuis lors, de nombreuses espèces végétales extrêmement rares sont progressivement réapparues.



Edité par l'Administration
municipale

Comité de rédaction :

M. Georges ZUFFEREY

M. Jean-Claude STEVAN

Mme Annette GIRARDOT

Mme Malory MEX

M. Serge GUERTCHAKOFF

Pour tout contact :

Tél. 022 306 06 22

Fax 022 306 06 21

e-mail:

culture-information@vernier.ch

Mairie de Vernier

CP 520 - 1214 Vernier

tél. 022 306 06 06

Fax 022 303 06 60

Site Internet : www.vernier.ch

Prochain numéro:

Délaï rédactionnel : 14 mai 2007

Parution : 6 juin 2007

Journal tiré à

16'300 exemplaires.

Imprimé par SRO-KUNDIG,

sur papier couché mat 115 gr.

Sommaire



© Eric Roset

P. 3

Le Bois de la Grille revit

Cette parcelle a failli accueillir des usines. Achetée par la commune en 2000, elle est définitivement sauvée et pourrait être classée comme site intéressant.



© Magali Girardin

P. 6

Conseil municipal

Après deux ans et demi d'un travail titanesque des commissaires, les élus devaient adopter les plans directeurs communal et celui des chemins piétons. Ils l'accepteront à la majorité.



© Magali Girardin

P. 8

Vos élus

Découvrez les 37 conseillers municipaux et le suspense de l'élection du Conseil administratif.



© LDD

P. 21

Mini centre aéré aux Avanchets

Tous les après-midi des vacances de Pâques, entre 20 et 60 enfants se sont rassemblés devant le centre commercial avec au final un rallye de caisses à savon.



© LDD

P. 23

Journée dans le terrain

Le dimanche 3 juin 2007, la commune accueillera la 26ème journée cantonale dans le terrain, qui se terminera dans le parc de la mairie où une surprise attendra les concurrents.

Le Bois de la Grille est bel et bien sauvé

Le petit Bois de la Grille, d'une surface de 118 000 m², est un véritable trésor en terme de faune et, surtout, de flore. Un miracle qui n'allait pas de soi. Nichée entre le Bois des Frères, le Rhône, l'autoroute de contournement et la route de Vernier, cette parcelle a failli accueillir des usines. En 1960, ce terrain fût déclassé et affecté en zone industrielle. Heureusement, l'Etat a fait marche arrière. Ce bois fut placé sous protection provisoire en 1972, avant d'être classé en zone de bois et forêt en 1987. Finalement, une fois le litige entre le propriétaire et l'Etat tranché par le Tribunal fédéral, la commune de Vernier s'est portée acquéreuse du Bois de la Grille en mars 2000. Son avenir n'est plus remis en cause. Il pourrait être classé comme site intéressant, avec une protection supplémentaire.

Comme en Valais

Au préalable, précisons que le Bois des Frères, qui appartient à la Ville de Genève, n'est de loin pas aussi intéressant en terme de richesse végétale que le Bois de la Grille. Comment peut-on affirmer cela ? En 1985, un premier inventaire de sa végétation était établi à la demande de l'Etat de Genève. Dans ce bois, on retrouve toutes les particularités de la forêt suisse : des chênaies mais aussi une petite hêtraie, ce qui est peu courant car cet arbre aime les régions plus froides, sans doute en raison d'un microclimat. Encore plus rare : la présence d'une petite pinède, comme en Valais, sur l'un des endroits les plus élevés de Vernier, et surtout très

bien exposé au soleil. «Cela permet d'observer les particularités de la forêt suisse», comme le résume Jean-Marc Beffa, responsable du Service des espaces verts. Chaque année, trois journées du Passeport-Vacances sont proposées dans ce bois afin de sensibiliser les jeunes à la nécessité

de protéger la nature.

«La grande richesse de ce bois, c'est sa prairie.» Les deux prés de cette forêt sont riches en brome dressé, une graminée caractéristique des prés secs. Cette particularité a pour corollaire une richesse floristique remarquable. Une dizaine de plantes en



La grande richesse de ce bois, c'est sa prairie.

voie d'extinction en Suisse y est présente. Un exemple : la présence de 14 sortes d'orchidées. Or, avec toutes ses fleurs, on trouve forcément les animaux qui vont avec, notamment les papillons.



Parmi les papillons : le flambé

Quand le bois a été acheté par la commune, il y avait une forte pression de la population : des déchets un peu partout, le sol était piétiné, les foyers se multipliaient et les chiens se promenaient n'importe où. De plus, les deux tiers des prairies étaient embroussaillées. Autant dire que les prairies maigres étaient menacées de disparition. Il fallait intervenir pour les sauver. Les premières interventions, en 2001, ont permis de débroussailler les prairies et de recréer une liaison entre les deux prairies.

Avant cela, et afin d'éviter toute maladresse, la commune a voulu réaliser un vaste inventaire de l'état existant : lichens, mousses, champignons, flore, invertébrés, papillons, oiseaux, mammifères, reptiles et batraciens. La commune n'a pas agi seule. Elle a constitué un groupe de travail composé du Service cantonal des forêts, d'un mandataire (le Bureau de travaux et d'études en environnement : BTEE), le Conservatoire et jardin botaniques de Genève, ainsi que Pro Natura Genève.

Le groupe de travail a établi un plan de gestion. Il se compose de deux phases. Comme indiqué précédem-

ment, il a fallu dresser en premier lieu un inventaire. Des spécialistes ont été conviés pour cette tâche très pointue. La phase suivante consistait à définir la valeur biologique et les menaces présentes sur le site. Cela permet de définir la conduite à adopter. Les intérêts sont souvent contradictoires. «On ne pouvait pas tout préserver. Il fallait par exemple choisir parfois entre le lichen et l'orchidée. Parfois, les deux peuvent être préservés mais pas forcément sur le même emplacement», indique le responsable du Service des espaces verts.

Pour parer au plus pressé, une première série d'interventions a été effectuée courant 2001 : le débroussaillage de la prairie ouest, l'évacuation des déchets, l'évacuation d'une structure métallique (une partie d'un ancien pont pour le train) et la mise en place de chicanes pour éviter la venue de motocross.

Une fois le plan de gestion achevé, d'autres travaux ont été menés en

août 2003 : la réouverture de la prairie sud, la structuration des lisières, la revitalisation de la zone de chênaie à molinie (une graminée qui pousse en forêt sous les chênes), le débroussaillage des pentes, la réorganisation des chemins (amélioration d'un chemin principal et obturation de ceux devenus inutiles), conservation des arbres et arbustes riches en lichen et, enfin, création de murgiers (des trous dans le sol avec du sable, des galets et des rochers) pour les reptiles et les batraciens.

Hélicoptère réquisitionné

Pour effectuer ces travaux, en 2003, la commune a eu recours à un hélicoptère. «Nous avons fait réaliser une étude pour savoir quelle serait la méthode la plus écologique.»

Il fallait trancher entre la manière héliportée ou la création d'un téléphérique forestier. La solution héliportée est nettement moins polluante et de surcroît, c'est aussi la plus économique.



Pour effectuer les travaux, en 2003, la commune a eu recours à un hélicoptère.

Commune de Vernier

Bienvenue dans le Bois de la Grille

Un coin de nature aux portes de la ville

Miraculeusement préservés, les 118'000 m² du Bois de la Grille, abritent une mosaïque de milieux naturels très diversifiés.

Un microclimat sec et chaud, une bonne exposition au sud et un sol plus ou moins perméable ont favorisé le développement de milieux naturels plutôt rares dans la région, telles que les **pinèdes** et les **prairies maigres**.

Plus de **270 espèces végétales** ont été répertoriées dont certaines sont très rares et protégées comme par exemple le **Lys Martagon** et les **orchidées**.

Une multitude d'insectes et tout particulièrement des papillons, tel le **Flambé** ou la **Bacchante**, profitent des structures naturelles variées et se nourrissent du nectar des nombreuses plantes à fleurs. En saison, le chant de la Petite cygale ajoute un accent méditerranéen à la promenade.

Plus discrets, de grands mammifères tels que **chevreuils**, **blaireaux** ou **sangliers** mais aussi des lézards et serpents tels que la **Vipère Aspique** ou la **Coucouenne à Collier** trouvent également dans le site gîte et nourriture.

La commune de Vernier s'engage pour préserver la richesse de son patrimoine naturel au bénéfice de sa population.

Le plan directeur communal, adopté en 1997, vise la création d'un réseau de parcs et promenades offrant à la population verniole des espaces de délassement de qualité. Ces espaces sont indispensables dans une commune aussi fortement urbanisée.

La commune de Vernier montre ainsi sa volonté politique vers un **développement durable**, c'est à dire : une responsabilité écologique, une solidarité sociale et une efficacité économique.

Commune de Vernier, Service des espaces verts
www.vernier.ch - 022 306 07 00

Attention: site fragile, restez sur les sentiers !

Respectez les consignes en vigueur :

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
Département du territoire
Dunantisme, nature et paysage, www.gn.ch/nature

Aux deux entrées, des panneaux didactiques informent et rappellent ce qui est autorisé ou non.



Le Brome dressé, présent dans le bois

Des interventions courantes sont également réalisées : le nettoyage deux fois par année du bois ou encore la fauche des prairies. En respectant une alternance de zones car si le sol est trop riche, cela sera au détriment des fleurs rares. La fauche a lieu tous les trois ans et l'herbe est évacuée. Par le biais d'un chantier d'utilité collectif en collaboration avec le Service jeunesse, emploi et vie sociale.

Un nouvel inventaire a été effectué en 2006, durant lequel il a été décidé de le compléter avec les chauves-souris. Trois races différentes ont été découvertes. Pour qualifier la menace de disparition d'une espèce, il existe une échelle allant de 7 (le pire) à 0. Quand l'inventaire de 2000 a été effectué, certaines plantes présentes lors du

premier inventaire de 1985 avaient disparues. Ainsi, la *Limodorum abortivum* est réapparue suite aux travaux de débroussaillage (gain de soleil) dans les mêmes régions où elle avait été repérée auparavant. Idem avec certaines orchidées. Si la plante hôte du papillon n'est pas présente, la chenille ne peut pas se nourrir et donc le papillon ne viendra pas.

La population peut se rendre librement dans ce bois «mais nous demandons aux gens de rester sur les chemins balisés et surtout d'éviter de faire un feu sur le site.» Aux deux entrées, des panneaux didactiques informent et rappellent ce qui est autorisé ou non.

Serge Guertchakoff

Conseil municipal > séance du 3 avril 2007

Un courrier de Robert Cramer provoque un chaud débat

Après deux ans et demi d'un travail titanesque des commissaires, les élus devaient adopter les plans directeurs communal et celui des chemins piétons. Ils l'accepteront à la majorité, non sans quelques remous...

En ce frisquet mardi 3 avril, 20h30, le Conseil municipal tire ses ultimes cartouches de la législature qui s'achève. L'ordre du jour est mince. La magnifique chanson d'Eddy Mitchell correspondante n'aurait pas fait tache dans le concert des quelques délibérations de la soirée. Pour cette avant-«dernière séance», le rideau n'est certes pas tombé, mais un entêtant (pour ne pas dire radical) parfum de nostalgie flotte déjà dans l'air.

En moins d'un tour d'horloge, les douze premiers points de l'ordre du jour sont pousés à la vitesse du TGV, au niveau du récent record du monde. Tout roule, les élus sont en parfait accord et votent ou acceptent l'ensemble des propositions à la quasi unanimité. La rapidité d'exécution fait alors dire à un conseiller municipal libéral: «Si cela continue ainsi, et ce serait une grande première, nous serons tous au lit à 22 heures!»

Le courrier qui fâche

Le hic intervient au point 13 de l'ordre du jour. La résolution R 407 07.04, intitulée «Adoption du plan directeur communal et du plan directeur des chemins piétons de la commune de Vernier», délie les langues. Le radical Eric Sauvin se porte candidat pour lecture des cinq pages du résumé de



Les élus ont accepté le plan directeur communal à une écrasante majorité

plus de deux ans du travail des commissions de l'environnement et de l'aménagement du territoire. L'excellence de ce travail est d'ailleurs unanimement saluée.

Ce rapport ayant été envoyé aux services cantonaux compétents, un courrier de Robert Cramer, conseiller d'Etat en charge du Département du territoire, est également joint au dossier et porté à la connaissance des élus verniolans. La missive du magistrat cantonal provoque l'ire de l'entente, à commencer par le chef du groupe démocrate chrétien: «On a fait un boulot formidable, concret, respectueux des souhaits de nos

communiens et, là, j'ai l'impression que l'Etat fera quand même ce que lui seul décide.» Chez un libéral, le discours est identique: «Cette façon de réagir du représentant de l'Etat va exactement à l'encontre de la démocratie de proximité, explique-t-il. C'est un peu comme si l'on refusait à une commune d'avoir une vision globale de son propre aménagement.» Et un radical de surenchérir: «Je trouve l'attitude de Robert Cramer arrogante!» Un collègue de parti, toutefois, nuance ces propos: «Nous n'allons tout de même pas partir en guerre contre le Conseil d'Etat, nous devons faire preuve de modération.»

«En émettant quelques réserves sur notre travail, Robert Cramer ne fait que son devoir, c'est logique», tempère un élu écologiste. Pour l'UDC, «notre plan ne va pas assez loin dans les propositions, nous aurions pu imaginer d'y intégrer par exemple la couverture des voies CFF à Châtelaine et la création d'une gare souterraine. Mais vu la réaction de l'Etat, on voit bien que l'on ne peut faire plus.»

La sagesse du conseiller administratif

Une élue de l'alliance de gauche souligne qu'il est "important de ne plus brader notre territoire et que cette évidence doit être partagée par tous les partis et ce dans toutes les situa-

tions.» Les socialistes, enfin, remarquent surtout que «c'était un travail de longue haleine et il a été magnifiquement exécuté par les commissaires.»

Avant de passer au vote de la résolution, le conseiller administratif Georges Zufferey, note qu'il conviendrait sans doute de ne pas interpréter de manière trop négative la lettre de Robert Cramer. «A l'exception de deux réserves émises par le Conseiller d'Etat, notre plan est totalement accepté.» Ces sages propos ont, semble-t-il, le don de calmer les ardeurs des élus les plus virulents. A une écrasante majorité, les conseillers municipaux acceptent finalement la résolution.

Didier Tischler

Couches-culottes: motion au panier

Le 19 décembre dernier, une motion socialiste intitulée «Pour des couches-culottes biodégradables» avait été acceptée par la majorité des élus (voir ActuVernier de février 2007). Elle impliquait de ce fait que le Conseil administratif étudie la chose de près, à savoir s'il serait ou non possible d'acquérir pour tous les services verniolans de la petite enfance ces fameuses couches-culottes. Le maire Thierry Apothéloz, dont les services furent chargés du dossier, rendaient leur verdict lors de la séance du 3 avril.

Après étude sérieuse, il s'est avéré qu'il existait deux types de couches-culottes: des lavables bio et des jetables également bio. Toutefois, les unes comme les autres semblent présenter plus de désavantages que l'inverse. Les premières, les lavables bio, présentent l'inconvénient de devoir être lavées et séchées. Cela nécessite l'exé-

cution d'une lessive tous les deux jours pour un seul enfant. Pour l'EVE du Lignon, cela représenterait entre 25 et 30 machines au quotidien! En outre, le coût de ces couches se monte à quelque Fr. 350.- par paquet de seize.

Les secondes, les jetables bio, contiennent un gel absorbant qui stocke l'urine et laisse la peau du bébé sèche. Mais ce gel a pour conséquence que ces couches ne sont pas compostables à 100%.

D'autres «détails», que l'on évitera ici d'énumérer, ne parlent pas en faveur de ces achats. La motion est donc rejetée par le Conseil administratif. Hors micro, un élu osera demander encore qui, parmi les employés de la commune, se sera prêté aux tests. Souriant, le maire ne répondra pas. Les motionnaires non plus.

D.T.

En bref

■ Les élus ont accepté à l'unanimité la DA 392 - 07.03 relative à la création d'une servitude de distance et vue droite sur la parcelle No 2152.

■ Les mêmes élus ont également accepté dans la même unanimité un crédit total de CHF 223'500.- pour la rénovation des abris de la PC des Ranches.

■ Une pétition baptisée "Contre l'interdiction de l'accès aux chiens dans le parc de l'Etang" a été envoyée en commission du génie civil.

■ Six projets de délibération administrative concernant les comptes de fonctionnement et des investissements, des dépassements de crédit de fonctionnement, de l'octroi d'un crédit d'emprunt exceptionnel pour le remboursement à l'Etat, l'approbation des comptes 2006 de la Fondation communale Vernier-Signal, l'approbation des comptes 2006 de la Fondation des maisons communales de Vernier et la recapitalisation de la Fondation des maisons communales de Vernier ont été envoyées en commission des finances. Seules les deux premières iront en TCR.

■ Ernest Greiner, hors parti, a interpellé le CA sur de probables changements de propriétaires pour de nombreux appartements au Lignon. Selon l'élu, ces changements auraient pour conséquence l'obligation pour certains locataires, selon leurs revenus et le nouveau statut locatif, d'être priés de déménager. Il a demandé au CA d'être attentif afin d'éviter ces ennuis.

D.T.

Prochaines séances

Le 15 mai 2007 à 20h30.

Le 4 juin à 17h30, séance d'installation du nouveau Conseil.



Conseil municipal > Répartition des sièges

A Gauche Toute

8.11%



Nelly Buntschu



Anna Conti



Chantal Longchamp

Les Socialistes

35.14%



Eduardo Herrera



Thierry Apothéloz



Catherine Anor



Montserrat Belmonte



Andrès Revuelta



Alberto Perez-Yanez



Roland Moret



Monique Bussien



Delfino Boti Kiese



Anne Chevalley



Maria Gaulin



Denis Chiaradonna



Nicola D'Amico

Démocrate-chrétien

10.81%



Yves Magnin



Josette Monnier



Christophe Dulex



Guy Anderegg

Libéral

13.51 %



Monique Mattenberger



Georges Zufferey



Frank Juliano



Pierre Ronget



Laurence Barchietto

UDC

10.81%



Antoine Bertschy



Gilbert Besson



Ruth H. Kaelin



Carmen Pirolli

MCG

10.81%



Thierry Cerutti



Nathalie Milhem



Stéphane Cornut



Pascal Vaudroz

Les Verts

10.81%



Yvan Rochat



Otto Caduff



Eric Bohler



Leyla Ahmari

Cette répartition est réalisée sur la base des résultats des élections municipales du 25 mars dernier. Des changements interviendront, notamment en fonction des résultats de l'élection du Conseil administratif. Compte-tenu du deuxième tour de cette élection qui aura lieu en juin, nous ne pouvons publier ici les résultats définitifs, qui prendront place dans une prochaine édition.

Conseil administratif >

Une élection en deux tours

L'élection des conseillers administratifs de dimanche 29 avril nous a réservé bien des surprises.

Le taux de participation (29,71%) a légèrement fléchi par rapport à l'élection du conseil municipal du 25 mars dernier (30,26%). Il y a eu 6'240 votants, contre 6'350 pour les élections municipales.

Lors des élections administratives de 2003, avant l'ouverture du vote aux étrangers résidents en Suisse depuis

8 ans au moins, il y avait eu 4'470 votants.

Thierry Apothéloz, candidat Socialiste et Yvan Rochat, candidat des Verts, ont été élus avec respectivement 3316 et 2971 voix.

Un second tour sera nécessaire pour pourvoir le troisième siège de l'exécutif. En effet, les autres candidats en lice, soit Georges Zufferey (Libéral sortant), Yves Magnin (P DC),

Thierry Cerutti (MCG) et Jean-Luc Ardite (Parti du Travail) n'ont pas atteint le quorum, constitué par le tiers des suffrages valables dans le cadre d'une élection au système majoritaire.

Le Conseil d'Etat a fixé le second tour de l'élection au 3 juin prochain.

Nous ne manquerons pas d'y revenir dans un prochain numéro d'Actualités Vernier.

Communications

Programme anti-tabac

Le Conseil administratif a pris connaissance du programme anti-tabac imaginé entre le service du personnel et le CIPRET qui se décompose en quatre volets :

- Généralisation des lieux de travail sans fumée (déjà réalisé);
- Mise sur pied d'une conférence-débat le 31 mai 2007, journée mondiale sans tabac, sur les risques liés au tabac, les difficultés d'arrêter de

fumer et les aides possibles; cette conférence-débat se tiendra pendant les heures de travail;

- Pour les personnes désireuses de cesser la dépendance à la fumée, accompagnement individuel par une infirmière-tabacologue tout au long de la période de sevrage;
- Aide financière de la commune pour la partie médicamenteuse du programme de sevrage.

Le Conseil administratif est d'accord avec ce programme et fixe le montant

de l'aide de la commune pour les fumeurs désireux d'arrêter à CHF 300.- par personne.

Chaufferie du CEV

Le Conseil administratif est informé du fait que la commune pourra recevoir deux subventions du Fonds énergie des collectivités publiques, de CHF 71'000.-- et de CHF 30'000.--, pour l'installation d'une chaufferie à bois en lieu et place de la chaudière à mazout.



Vernier fleuri: le renouveau

Le printemps est de retour. Pour nous, c'est une grande joie de vous retrouver au début d'une nouvelle saison, où tout se réveille, fleurit et où les oiseaux gazouillent à nouveau. C'est également l'époque où redémarre le traditionnel concours "Vernier fleuri"... Celui-ci permet de réunir de nombreux passionnés qui nous émerveillent pendant toute la saison avec une originalité débordante.

A la fin de l'an dernier, nous avons envoyé un questionnaire aux participants des ultimes volées afin d'avoir leur avis et propositions. Ces remarques - et nous en remercions ici leurs auteurs - nous ont permis de réorganiser le concours, avec une surprise.

Les participants aux deux catégories habituelles, à savoir Fenêtres & Balcons et Terrasses & Villas, prendront part à un tirage au sort et l'heureux élu pourra gagner un week-end à Paris pour deux personnes!

D'autre part une nouvelle catégorie a été créée. Baptisée "Amicale Vernier fleuri", celle-ci s'adresse aux personnes ayant participé au moins une fois au concours depuis sa création. Celles-ci seront toutefois uniquement conviées à la clôture du concours de manière à perpétuer l'esprit de convivialité du concours. Attention cette catégorie ne permet pas de participer au tirage au sort du week-end à Paris.

Les trois plus belles décorations seront récompensées. Des prix de "consolation" seront attribués à chaque concurrent, ainsi qu'un prix d'encouragement par catégorie, décerné par le jury.

Alors, si vous aimez la nature, n'hésitez pas à vous inscrire. Aucune demande financière ne vous sera réclamée. Seules conditions à remplir : affectionner le jardinage et l'esprit de convivialité !

A vos plantoirs, prêts, partez !!!!
En route pour cette nouvelle saison et à bientôt.

Le Président, Christian GERMANIER



Les passionnés des fleurs nous émerveillent toute la saison



Coupon à retourner avant le 31 mai 2007 à : Commune de Vernier, Service des Espaces verts,
Concours Vernier fleuri 2007, Case postale 520, 1214 Vernier

Madame Monsieur

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Nous vous prions de bien vouloir nous indiquer dans quelle catégorie vous vous inscrivez:

Fenêtres et balcons Terrasses et villas Amicale

Indiquez d'une croix, la situation de votre appartement face à l'entrée principale :

Etage : A gauche Au centre A droite

Remarque, par exemple arrière-cour:

Je souhaite participer au concours cantonal des Balcons fleuris organisé par la SGH : Oui Non

Lieu et date : Signature :



Activités parascolaires

Les inscriptions pour les activités parascolaires 2007-2008 sur la commune de Vernier ont lieu du 7 au 12 mai 2007 de 16h30 à 18h30 dans les différentes écoles concernées.

Ces inscriptions concernent les restaurants scolaires (pause de midi) et les activités surveillées (après-midi) pour l'ensemble des écoles de la commune.

Votre présence ou celle du répondant légal est obligatoire pour remplir et signer le bulletin d'inscription conte-

nant tous les renseignements nécessaires. L'équipe parascolaire profitera de votre présence pour vous remettre quelques documents importants concernant le fonctionnement des activités, notamment les numéros de téléphones utiles et les conditions à respecter en cas d'absence de votre enfant.

Nous vous rappelons que seules les inscriptions **régulières** (au moins une fois par semaine) sont prises en considération au mois de mai.

Pour les inscriptions **irrégulières**, les parents prendront contact avec le personnel parascolaire après le Jeûne Genevois pour s'informer des éventuelles places disponibles. Ils pourront alors inscrire leur enfant les jours les moins chargés.

Les enfants dont les parents ont un horaire arythmique, qu'ils peuvent justifier formellement, peuvent être

inscrits sous condition des places disponibles.

Si, pour des raisons impérieuses, un enfant doit être accueilli sans être préalablement inscrit, une place lui est garantie pour une durée limitée à l'événement qui exige l'accueil d'urgence. L'inscription doit être régularisée dans les meilleurs délais.

Les conditions générales de la prise en charge parascolaire sont précisées dans le bulletin d'inscription. A noter que le parascolaire ne prend pas en charge les devoirs à domicile.

Pour toutes informations complémentaires, nous vous prions de nous contacter au groupement intercommunal pour l'animation parascolaire au 022/309.08.20.

e-mail : giap.parascolaire@acg.ch
Internet : www.giap.ch



Récupération

Déchets encombrants : 5 juin
Déchets métalliques : 7 juin

Déchets valorisés, dans les immeubles équipés du système de containers différenciés :
PET lundi, mercredi, vendredi /
PAPIER lundi, mercredi, vendredi /
VERRE jeudi /
ORGANIQUES mardi

■ Renseignements : Centre d'entretien, tél. 022 306 07 00.

Horaires des bibliothèques

| | | |
|-------------------|-------------------------------|--------------------------------|
| Avanchet | Lundi : | 15h45 - 19h45 |
| | Mardi, mercredi et vendredi : | 14h00 - 18h00 |
| | Samedi : | 10h00 - 12h00 |
| Châtelaine | Lundi et mardi : | 14h00 - 18h00 |
| | Mercredi : | 09h00 - 12h00 14h00 - 18h00 |
| | Jeudi : | 16h00 - 20h00 |
| Vernier | Lundi et jeudi : | 14h00 - 18h00 |
| | Mardi : | 16h00 - 20h00 |
| | Mercredi : | 09h00 - 12h00 |
| | Samedi : | 10h00 - 12h00 |

Il fait chaud: tous à l'eau!

Le service des sports organise des cours de plongée sous-marine P.A.D.I. à la piscine du Lignon et dans le lac durant la saison été 2007.

BAPTEMES DE PLONGEE

Enfants (dès 8 ans) CHF 10.--,
Adultes CHF 15.--.

STAGES DE PLONGEE

Enfants de 12 à 15 ans. CHF 400.--
Du 2 au 6 juillet (max. 10 pers.)
Du 13 au 17 août (max. 10 pers.)

OPEN WATER (pour débutants)

Dès 10 ans révolus, CHF 550.--
Dates des cours : du 22 mai au 9 juin, du 12 au 30 juin, du 10 au 28 juillet, du 2 au 30 août sur demande.

Horaires : mardi et jeudi soir, samedi journée

Le prix comprend : frais d'inscription, écolage, équipement de plongée, 10 plongées, certificats.

Il ne comprend pas : visite médicale (obligatoire), palmes, masque, tuba obligatoire dès le 1^{er} cours, gants, chaussons.

ADVANCED OPEN WATER

Dès 12 ans révolus, CHF 350.--.
Pour personnes ayant déjà le brevet Open Water ou équivalent.
Le cours peut se faire à tout moment.
Il comprend : 1 théorie et 1 plongée de contrôle, 3 plongées à thème + 1 plongée profonde et 1 plongée orientation.

SPECIALITES

Plongée de nuit, profonde, orientation, recherche et récupération d'objets, plongée en dérive, depuis un bateau et photos. CHF 180.--.
Le cours peut se faire à tout moment.

EMERGENCY FIRST REPOSE (EFR)

Ouvert à tous. Premiers secours et massage cardiaque, introduction défibrilateur. CHF 200.--.

Les 15 et 17 mai à 18h (2x5 heures)

RESCUE DIVER (plongeur sauveteur)

Pour personnes ayant le brevet Advanced Open Water avec un cours de réanimation cardio-pulmonaire (I.F.R ou équivalent) et une bonne expérience en plongée. CHF 650.--.

Cours théorie les 23 et 30 mai à 18h, cours pratique sur rendez-vous.

DIVE MASTER

(premier niveau professionnel, dès 18 ans) CHF 450.--.
Voir avec l'instructeur.

PACKAGE

OPEN WATER + ADVANCED OPEN WATER dès 12 ans, CHF 800.-

EMERGENCY FIRST REPOSE (EFR) + RESCUE DIVER CHF 800.-

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS, s'adresser :

Service des sports,
route du Bois-des-Frères 30,
1219 Le Lignon,
tél. 022 306 07 70

Instructeur de plongée:
M. Patrick GILLIERON,
tél. 079 213 32 03

Tous les cours ne seront donnés que si un nombre suffisant de participants y sont inscrits (l'instructeur de plongée prendra contact avec chaque personne intéressée).

Saison d'été à la piscine du Lignon



Du 12 mai au 9 septembre 2007

HORAIRE : ouverture 9h30
Fermeture (entrées) 19h30
Limite de sortie 20h00
Ouverture à 11h00 tous les lundis (Lundi de Pentecôte 9h30)

Nous informons notre clientèle que **la piscine couverte, en été, ne sera ouverte qu'en cas de mauvais temps.**

Cours d'aquagym été

du 27 juin au 29 août 2007
mercredi de 18h30 à 19h05

Période de 9 leçons de 35 minutes
Adulte : CHF 81.—
AVS/AI CHF 72.—

Paiements et inscriptions à la caisse de la piscine du Lignon. Aucun remboursement ni remplacement. Les cours n'ont lieu que si le nombre de participants est suffisant.

G. SARACINO

GYP SERIE - PEINTURE - PAPIERS-PEINTS

1982-2007
25 ANS

Merci à tous nos clients

Tél. 022 341 08 43

Fax 022 341 67 72

Natel 079 203 99 62

2A, ch. du Sorbier - 1214 Vernier

Atelier :

46, rue Virginio Malnati - 1217 Meyrin

RRV

RAIL ROUTE VOYAGES SA



*Demandez le programme de
nos prochaines excursions en autocar*

09 mai 2007

MORGES : 37^{ème} fête de la Tulipe

30 mai 2007

VULLIERENS : Le Jardin des Iris

175, route du Mandement

tél. 022/753.12.66

rrv@bluewin.ch

1242 SATIGNY

fax 022/753.12.84

www.rail-route-voyages.ch

Ecole BER Genève

Classes du *CYCLE* et
10^e degré préprofessionnel
paramédical ou en
économie

A votre service
depuis 1952

Cours d'été

Examens de Fribourg

Français pour étrangers

Secrétariat *médical*

Centre ville
Petits effectifs

Appelez le 022 340 12 81 - 16, Gutenberg

Plutôt que des somnifères, prenez nos fenêtres antibruit.

Nous améliorons la qualité de votre vie.

Vous laisserez le bruit à l'extérieur et votre intérieur
n'en sera que plus agréable.

Toujours des idées d'avance.

Votre spécialiste:



Robert Vuillaume SA
Menuiserie - Charpente
Route de Montfleury 13
1214 Vernier
Tél. 022 796 94 50

EgoKiefer
Fenêtres et portes

SABINE ROSSALET

Thérapeute diplômée agréée ASCA

Nutritionniste

Massages aux huiles essentielles thérapeutiques
et relaxants, Fleurs de Bach, Aromathérapie
(Adultes & Enfants)

La Ruelle 9
1214 Vernier

GSM : +41(0)79 234 91 79 sur RDVS
E-Mail sabine_rossalet@hotmail.com

Lundi-Mardi de 16H00 à 19H00
Mercredi matin sur demande
Jeudi de 16H00 à 19H00
A domicile sur demande



NOS TARIFS PUBLICITAIRES

| | |
|----------------------|------------|
| 1/12 page | CHF 110.- |
| 2/12 page | CHF 220.- |
| 1/4 page | CHF 300.- |
| 1/4 page 3e de couv. | CHF 330.- |
| 1/3 page | CHF 400.- |
| 1/2 page | CHF 560.- |
| 1/2 page 3e de couv. | CHF 600.- |
| 1 page | CHF 1000.- |
| 1 page 3e de couv. | CHF 1200.- |

Jean-Pierre Chérubin

Le Secret

Sophrothérapeute

Magnétiseur

Rééquilibrage de vos énergies

17, chemin de l'Écu
1219 Châtelaine
Tél. 022 797 44 58

Pour vous, heureux propriétaire d'une Saab...

Le Garage GB&M vous offre un cadeau pour votre première visite
si vous lui confiez l'entretien de votre voiture.



GB&M, 5 MARQUES, 1 REFERENCE AUTOMOBILE.

Route du Nant-d'Avril 34 • 1214 Vernier • Tél. 022 939 06 30 • www.gbm.ch



move your mind™

GB&M
GARAGE ET CARROSSERIE SA
VOTRE REFERENCE SAAB

PRD

Les Radicaux.

Pour les radicaux de Vernier, la défaite doit être l'occasion de se réinventer.

Le 25 mars dernier, la liste radicale n'a pas obtenu le quorum à Vernier. Pour la première fois de l'histoire de notre commune depuis la constitution de 1846, le parti fondateur des institutions, de la démocratie, des droits civiques et des libertés publiques ne sera pas représenté au sein du Conseil Municipal de Vernier. Le message des urnes est clair : les radicaux verniolans n'ont pas su convaincre les électeurs de leur renouveler leur confiance.

Les radicaux verniolans acceptent ce verdict. Et promettent d'en tirer des leçons au plus vite. Car cette défaite électorale s'oppose à la tendance globale que connaît le parti radical à Genève depuis trois ans. Aux élections cantonales de 2005, le parti radical genevois redressait la tête, progressant de plus de 3% par rapport aux fédérales de 2003. Le 25 mars dernier, les radicaux triomphaient en Ville de Genève (+ 3 sièges), mais aussi à Bardonnex (+2), à Collonge-Bellerive (+1), à Corsier (+3), au Grand-Saconnex (+1), à Plan-les-Ouates (+1), à Pregny (+1) et à Versoix (+2).

Il est trop tôt aujourd'hui pour vous livrer une analyse complète des résultats à Vernier. Ce qui est certain, c'est que les conflits internes qui nous ont

occupés en début de législature ont laissé des traces. Malgré notre faible visibilité, un gros travail a été fait par les conseillers municipaux radicaux au sein des commissions municipales et sur des dossiers importants tel les budgets annuels, le dossier IKEA et surtout le plan directeur communal qui a d'ailleurs, grâce à l'impulsion de notre groupe, été mis en place avec un très large consensus. Plus d'une dizaine de motions ou postulats ont été présentés et acceptés dans les domaines sociaux, économiques et environnementaux. Les deux commissions présidées par des radicaux l'ont été avec empathie et neutralité et systématiquement les sujets ont été votés à une très large majorité, gage d'un bon travail au sein des dites commissions.

Nous remercions celles et ceux qui ont malgré tout continué à nous accorder leur confiance. Nous leur promettons, ainsi qu'à tous les Verniolans, de puiser dans cet échec la force de rebondir et de réagir. Non seulement pour retrouver des voix. Mais surtout pour œuvrer, avec toutes celles et ceux qui partagent nos objectifs, en faveur des intérêts de Vernier.

En quelques points, voici ce à quoi les radicaux verniolans œuvreront, en tant

que force de proposition, au cours des prochaines années :

- financer durablement les structures d'encadrement de la petite enfance
- améliorer la sécurité dans tous les quartiers
- revitaliser des quartiers trop souvent oubliés par nos élus en y attirant des commerces et en y améliorant la qualité de vie (Avanchets, Libellules)
- favoriser l'intégration des jeunes au marché de l'emploi
- réduire la fiscalité
- développer l'offre culturelle populaire

Dans l'intervalle, si vous avez des idées pour développer Vernier, ou si vous avez des reproches à nous faire, n'hésitez pas à prendre contact avec nous. Par courrier postal, à l'adresse : Parti radical genevois, 13 Bd Jacques-Dalcroze, 1205 Genève. Par courrier électronique, à l'adresse : vernier@radical.ch. La direction du parti radical genevois vous répondra au plus vite.

Pour le groupe radical les conseillers municipaux sortants:

Dominik Meyer, Eric Sauvain, Laurent Beck, Guy Verdan

Le texte ci-dessus est placé sous la responsabilité de ses auteurs et n'engage nullement la Commune de Vernier



Case postale 721
1214 Vernier
www.pdc-vernier.ch

Nos associations sportives, un défi: la formation

A Vernier, nos associations sportives sont légions et c'est très bien. Elles s'occupent des jeunes et moins jeunes en permettant un encadrement et des activités qui ne font que renforcer les liens sociaux et participer au bien-être de notre population. **Le sport est devenu très clairement un facteur social primordial** que nous soutenons. Le PDC est à l'origine du projet d'une salle omnisports et de l'adoption à l'unanimité en 2007 d'un règlement communal permettant de soutenir le sport d'une manière plus efficace et ciblée. Il nous faut remercier nos associations et surtout leurs bénévoles qui, année après année, donnent de leur temps. Ils rendent possibles les exploits extraordinaires qui nous font vibrer et renforcent le lien citoyen. Un nouveau défi s'offre à eux : la formation. Doit-elle se professionnaliser ? Sans nul doute pour les clubs qui veulent être compétitifs. Et pour les autres ? La marche semble inexorable. **Les plus jeunes doivent disposer des meilleurs formateurs.** La plupart des grandes fédérations imposent aux entraîneurs de clubs des formations qui ne s'accordent plus avec un métier et une famille. Il est difficile de recruter des bénévoles compétents et ceux-ci sont souvent défrayés par des prestations qui ressemblent à s'y méprendre à du salaire. Cette professionnalisation de la formation sportive n'est pas encore tout à fait dans nos mœurs, mais elle le deviendra. Nos dirigeants le voient déjà, leurs activités se concentrent davantage sur les activités de recherches de fonds. Les pouvoirs publics doivent faciliter cette mutation dans l'intérêt bien pensé de sa jeunesse.

Aménagements provisoires des zones 30

Les aménagements provisoires de l'ensemble des zones 30 km/h. sont achevés. L'installation de portails d'entrée et de sortie, ainsi que d'obstacles, en particulier de bites en plastique aussi peu esthétiques que résistantes, visent à réduire la vitesse des usagers. Elles ont été installées afin de tester leur efficacité. Aujourd'hui, de deux choses l'une, soit elles sont efficaces et nous méritons des installations modernes s'intégrant dans notre commune, soit elles ne le sont pas et il faut rechercher d'autres solutions. **Le provisoire ne doit pas durer !**

Sécurité & Agents de sécurité municipaux

La dernière campagne électorale municipale fut le lieu pour certains de préconiser la redéfinition des tâches des agents de sécurité municipaux au motif de renforcer la sécurité. C'est simplement oublier ou ne pas savoir que la matière relève des compétences cantonales et non communales. Seules les autorités cantonales peuvent modifier le règlement qui leur est consacré et non la commune. C'est aussi oublier ou ne pas savoir que les agents de sécurité municipaux n'ont finalement et étonnamment que très peu de compétences en matière de sécurité, ce que démontre la lecture - il est vrai fastidieuse - dudit règlement (F 1 05.37, <http://www.geneve.ch/legislation/>). Il n'en reste pas moins que **la visibilité de nos agents de sécurité municipaux dans les lieux publics** est aussi bien de nature à **dissuader la commission d'infractions** que de **rassurer la population**. En ce sens, elle doit être soutenue.

Ecologie

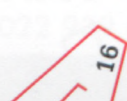
Lors des deux dernières législatures en particulier, le PDC a démontré son souci d'une **écologie progressiste avec plus d'incitations et plus d'actions concrètes**, s'inscrivant dans le cadre du développement durable. Un petit clin d'œil au parti socialiste et aux verts. Lors des prochaines élections, évitez d'adresser des plis personnalisés à chaque habitant pour y glisser vos tracts. Un par famille permet amplement d'éviter tant de gaspillage !

Pierre Terry
Conseiller municipal
pierre.terry@vernier.ch

Yves Magnin
Conseiller municipal
magnin@etude2rotisserie.ch

Jean-Pierre Zanatta
Conseiller municipal
jean-pierre.zanatta@vernier.ch

Le texte ci-dessus est placé sous la responsabilité de ses auteurs et n'engage nullement la Commune de Vernier





Les priorités des élu(e)s libéraux durant la législature 2007-2011

Les libéraux de Vernier croient en une société de liberté, de responsabilité, de solidarité et de respect.

Les libéraux de Vernier, deuxième parti de la Commune, entendent être une force de proposition et d'innovation durant la législature qui s'ouvre. Ils abordent les problèmes communaux avec réalisme.

Ils ont défini leurs priorités en tenant compte des préoccupations des verniolanes et des verniolans et restent à l'écoute de la population.

Comme annoncé, les libéraux tiennent à :

- ✓ Faire de Vernier une commune où il fasse bon vivre.
- ✓ Développer des zones d'activité dans le respect de l'habitat existant.
- ✓ Maintenir la zone villas, les espaces verts et les jardins familiaux.
- ✓ Soutenir une politique sociale efficace, répondant aux besoins de la population.
- ✓ Concrétiser des projets culturels et sportifs à la portée de toutes et tous.
- ✓ Assurer des finances saines et équilibrées

**ÊTRE LIBÉRAL À VERNIER, C'EST DONC PROMOUVOIR
LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE ET DES RELATIONS HUMAINES.**

Les élu(e)s libéraux défendent vos intérêts et se tiennent à votre disposition.

| | |
|------------------------------|---|
| Georges Zufferey, | 32 rue du Village, 1214 Vernier, 022 341.03.86 |
| Monique Mattenberger, | 28 Maisonneuve, 1219 Châtelaine, 022 796.54.81 |
| Laurence Barchietto, | 14 ch. Bonvent, 1216 Cointrin, 022 798.07.28 |
| Franck Juliano, | 69 rue du Village, 1214 Vernier, 022 341.08.61 |
| Pierre Ronget, | 38 rte de Montfleury, 1214 Vernier, 022 341.31.44 |

**Si vous êtes intéressé(e) par la vie politique de votre commune,
si vous désirez soutenir concrètement l'action des élu(e)s libéraux,
adhérez à l'Association libérale de Vernier,
Case postale 474-1219 Châtelaine**

LES LIBÉRAUX DISENT CE QU'ILS FONT ET FONT CE QU'ILS DISENT

Le texte ci-dessus est placé sous la responsabilité de ses auteurs et n'engage nullement la Commune de Vernier



Vive Vernier, commune vivante et multiculturelle !

Bien qu'elles/ils aient été rattrapé-e-s par le temps, et que leurs remerciements n'aient pu vous être adressés dans l'Actualités-Vernier du mois d'avril, **Les Vert-e-s de Vernier** vous adressent, en ce début du joli mai, **leur plus chaleureuse gratitude pour la confiance que vous leur avez montrée par vos votes**. Grâce à vous, un siège de plus au Conseil municipal leur a été accordé.

Entre l'élection du nouveau Conseil municipal et la parution de cet article se seront déroulées **les élections du nouveau Conseil administratif**.

Nous espérons naturellement que

notre candidat Yvan ROCHAT aura obtenu vos suffrages ainsi que **Thierry APOTHELOZ, candidat socialiste**, déjà Conseiller administratif confirmé et Maire, soutenu par notre parti, et que grâce à votre aval, leurs compétences et leur engagement conjoints pourront donner une nouvelle impulsion à un développement équitable, harmonieux et réaliste de notre chère commune.

Les Vert-e-s de Vernier se sont particulièrement engagé-e-s pour l'intégration et l'amélioration des conditions de vie de tous les habitants,

quels que soient leur origine culturelle, leur âge et leur situation sociale; pour le maintien et l'extension des espaces verts; et pour doter notre commune de logements et de transports publics qui favorisent la communication et la convivialité entre nos divers quartiers et îlots de vie.

Vous pouvez joindre, chaque fois que vous le désirez, l'un-e ou l'autre des personnes-contacts citée ci-dessous et consulter notre site www.vernier.verts.org Notre plus grand plaisir sera de vous parler et/ou de vous rencontrer.

Contacts:

Otto Caduff, conseiller municipal réélu
Les Avanchets
022 796 46 58
ocaduff@bluewin.ch

Leyla Ahmari, conseillère municipale élue
1219 Le Lignon
078 913 58 17
l_ahmari@yahoo.fr

Andrée Dall'Aglio, conseillère municipale sortante
24, av. de Crozet, 1219 Châtelaine
022 797 57 37
a.dallaglio2@hispeed.ch

Yvan Rochat, conseiller municipal et candidat CA
1214 Vernier-village
078 890 13 52
yvanrochat@hotmail.com

Eric Bohler, conseiller municipal élu
1214 Vernier-village
022 341 61 37
e_bohler@bluewin.ch



Votation fédérale du 17 juin 2007: non à la 5ème révision de l'AI

La 5e révision de l'AI est une nouvelle atteinte à nos droits sociaux. Après l'assurance chômage, l'AVS, le 2e pilier et l'assurance maladie, c'est au tour de l'assurance invalidité d'être soumise aux réductions de prestations et aux mesures restrictives et de transfert des coûts sur le dos des salarié-e-s. Un cran de plus dans l'escalade du démontage social!

300 millions d'économies par an! Non à la baisse des prestations!

Parmi les mesures de restriction introduites dans la 5e révision:

- il faudra cotiser non plus un an mais trois ans pour accéder aux prestations,
- les rentes complémentaires pour conjoints sont liquidées,
- les adaptations de rente pour les personnes devenues invalides avant 45 ans sont supprimées,
- la garantie minimale pour les personnes à faible revenu ou sans revenu est supprimée,
- les frais médicaux pour la réadaptation et la réintégration sont reportées sur l'assurance maladie.

Réduire l'accès aux rentes dans un monde du travail toujours plus dur

Les récessions et les restructurations augmentent l'exclusion du monde du travail ainsi que la souffrance, physique et psychique, liée à la dégradation des conditions de travail. La crise actuelle de l'AI n'est pas due aux personnes handicapées qui abuse-raient de la loi, mais bien plutôt aux pressions dans le monde du travail lui-même! De plus, il arrive que des employeurs envoient leurs salarié-e-s à l'AI. Prétendre que la réinsertion doit soudain être la «priorité» de l'AI est hypocrite: cette priorité est inscrite dans la loi dès son origine mais sa concrétisation reste un vœu pieux, agité comme alibi d'une politique de répression et d'exclusion. La nouvelle loi ne prévoit aucune obligation pour les employeurs d'assurer des places de travail pour des personnes handicapées. La diminution visée par la nouvelle loi de 30% des nouvelles rentes AI accordées, par rapport à 2003, est en fait déjà atteinte et le taux de refus des nouvelles requêtes a atteint 50% fin 2005.

Une pression de plus en plus forte sur les assuré-e-s et les travailleuses-euses

La loi renforce l'«obligation de collaborer», avec des mesures contraignantes et des sanctions visant les seuls assuré-e-s, sans aucune protection contre les licenciements et avec l'obligation d'accepter toutes les mesures ou les emplois proposés. Les mesures de "détection précoce" portent atteinte à la confidentialité et au secret médical. Les médecins, les employeurs, les assureurs et les personnes faisant ménage commun auront l'obligation de dénoncer les personnes présentant un risque d'invalidité! Le risque d'invalidité n'est pas le même pour toutes et tous: plus la situation socio-professionnelle est élevée, moins on risque de faire appel à l'AI. Alors que les travailleurs du bâtiment, de l'industrie, sont parmi les plus touchés par la maladie ou le risque d'accident...

Le PS de Vernier vous invite à voter NON le 17 juin prochain

Consultez notre site Internet pour les dernières actualités, notre programme et notre agenda : www.ps-vernier.ch
Parti Socialiste de Vernier

p.a. Denis CHIARADONNA, Président - av. de Crozet 42 - 1219 Châtelaine - 076 432 16 02 - Email: socialiste-vernier@bluewin.ch

Le texte ci-dessus est placé sous la responsabilité de ses auteurs et n'engage nullement la Commune de Vernier

**A Gauche
Toute !**
Parti du Travail
Indépendants de Gauche
Solidarités
Les communistes

**ALLIANCE
DE GAUCHE**

Non aux économies sur le dos des plus démunis !

La majorité du Grand Conseil, appuyée par le Conseil d'Etat, vient de voter une nouvelle loi sur l'assistance publique, la Loi sur l'Aide Sociale Individuelle (LASI). Non seulement la LASI entérine des baisses de prestations, mais fait aussi dépendre ce minimum vital de la signature d'un Contrat d'Aide Sociale Individualisé (CASI).

L'aide sociale est un droit !

L'aide sociale est un droit inscrit dans la Constitution fédérale et les conventions internationales. Or, le montant de l'entretien de base est dorénavant fixé par le Conseil d'Etat à **960** francs par mois pour une personne, **1469** francs pour deux, **1786** pour trois personnes. Pour assumer le coût des charges fixes, c'est insuffisant. Les forfaits pour l'abonnement TPG, les vêtements et le téléphone ont été supprimés. Pour obtenir 300 francs de plus, le demandeur doit atteindre des objectifs fixés dans un contrat, le CASI. Alors même que les possibilités de réinsertion offertes diminuent, les objectifs à atteindre risquent fort de se limiter à des critères subjectifs. Le CASI institue de fait une aide sociale "au mérite" en rendant le demandeur responsable de sa situation sociale. S'il est évident qu'un suivi social est indispensable, le CASI réduit les assistants sociaux au rôle de contrô-

leurs. LASI et CASI visent en fait à réaliser 20 à 30 millions de francs par an d'économies sur le dos des plus démunis.

Nous sommes tous menacés.

Alors que notre canton n'a jamais été aussi riche (Genève compte plus de 10'000 millionnaires), nous subissons un taux élevé de chômage. Les profits des entreprises et des actionnaires explosent et pourtant des milliers de personnes ne trouvent pas de travail et sont obligées de recourir à l'assistance publique. Certes, il existe des cas d'abus de l'aide sociale, des contrôles sont nécessaires, mais sans pour autant prêter les demandeurs honnêtes qui souffrent d'avoir à s'adresser à l'Hospice général. Les demandeurs ne sont, dans leur grande majorité, ni des abuseurs, ni des faînéants, mais des chômeurs en fin de droit ou en attente de l'AI, des jeunes sans formation, des familles monoparentales ou des travailleurs sous-payés qui n'arrivent pas à joindre les deux bouts.

Aujourd'hui, plus personne n'est à l'abri. Chaque salarié peut être licencié du jour au lendemain et se retrouver plus rapidement qu'on ne le croit à devoir solliciter l'assistance publique. Le durcissement des conditions d'octroi de l'AI et la suppression programmée des occupations temporai-

res pour les chômeurs vont encore gonfler le nombre des demandeurs de l'aide sociale.

Qui sème la misère récolte la colère !

Elu en 2005, le Conseil d'Etat s'est engagé à ne pas baisser les prestations ni augmenter les impôts. Or qu'observe-t-on ? Le Conseil d'Etat veut augmenter les impôts des retraités, il a gelé les subventions aux EMS et aux hôpitaux, supprimé une partie de l'aide aux femmes divorcées et annulé la possibilité d'obtenir le subsidie à l'assurance maladie en cours d'année. Il remet en cause le logement social et s'attaque aux bénéficiaires de l'aide sociale. Face à cette politique antisociale, nous voulons défendre les droits des salariés, des chômeurs, des retraités, des femmes seules avec des enfants à charge. Avec eux, nous voulons affirmer notre solidarité. **Nous demandons que les bénéficiaires de l'aide sociale soient assurés de percevoir un revenu permettant de vivre dignement, dont les montants seraient inscrits dans la loi, et de bénéficier de réelles mesures d'accompagnement social et de réinsertion professionnelle.**

Vous pouvez signer notre référendum à l'adresse suivante :
www.lasi-non.org

Les élus de "A Gauche Toute!" remercient les électeurs de Vernier de la confiance qu'ils leur ont témoignée et s'engagent à poursuivre les engagements qu'ils ont pris à servir le bien commun de toute la collectivité verniolane.

Le texte ci-dessus est placé sous la responsabilité de ses auteurs et n'engage nullement la Commune de Vernier

Caisses à savon aux Avanchets

L'ACA, « Association Contact Avanchet » a organisé cette année encore un mini-centre aéré pour les enfants de 6 à 12 ans dans la cité.

Tous les après-midi entre 20 et 60 enfants se sont rassemblés devant le centre commercial. Accueillis par plusieurs adultes et jeunes, ils ont participé aux activités ludiques préparées pour eux.

Dès 14h30, le rassemblement commence par la corde à sauter, puis selon l'humeur et le temps sont organisés grands jeux en plein air, rallyes, etc.

Ils gagnent ensuite la salle Oscar-Bider, où chants, histoires, sketches sont vécus dans la joie et le respect; puis une activité manuelle, qui va du bricolage vite fait aux réalisations qui s'élaborent sur plusieurs jours. La salle alors résonne des cris et des rires des participants !

Cette année le samedi, s'est déroulé un grand rallye de caisses à savon. A l'étonnement des habitants du quartier, enfants et adultes se sont égaillés en sillonnant les Avanchets avec leurs drôle de machines. Tout se termine

vers 17h avec un goûter.

Merci à tous les bénévoles et sponsors qui ont permis d'offrir gratuitement de si belles journées aux enfants!...

Association Contact Avanchet



Enfants et adultes se sont égaillés en sillonnant les Avanchets avec leurs drôles de machines.

Journée propreté aux Libellules

Cette journée est organisée par le conseil d'immeuble et l'association de quartier des libellules le samedi 12 mai de 9h à 12h30 avec petit déjeuner et apéritif à midi.

Pour un quartier avec un souffle neuf, pour mieux vivre dans votre quartier, n'hésitez pas à nous rejoindre pour cette journée !

Infos: Service d'action sociale et des solidarités, Jocelyne Carasso 022 306 06 70

S'initier à la gravure

Une semaine d'initiation et de pratique de la gravure du 20 au 24 août 2007, de 9h à 17h30 à la Maison de Châtelaine.

Dans la tradition de Durrer et Rembrandt, découverte de l'Eauforte, de l'Aquatinte, du Vernis au sucre, de la fleur de soufre, du Vernis mou, de la pointe sèche et du monotype.

L'association " le Poisson Bouge " se fait un honneur d'offrir cette possibi-

lité de création à des artistes ou des amateurs qui souhaitent découvrir de nouvelles expressions graphiques. Nombre de places limitées à 8. Participation aux frais: CHF 400.- pour la semaine.

Renseignements:

Av. de Châtelaine 86

Atelier 022 796 82 19,

B.van Baalen 022 794 03 74

E-mail:

le.poisson.bouge@protestant.ch

CADEAU A VERNIER



Pour vous, astucieux propriétaire d'une Opel...

Le Garage GB&M vous offre un cadeau!*



*Pour votre première visite si vous lui confiez l'entretien de votre voiture.

GB&M, 5 MARQUES, 1 REFERENCE AUTOMOBILE.

Route du Nant-d'Avril 34 • 1214 Vernier • Tél. 022 939 06 30 • www.gbm.ch



KARATE GOSHINDO
Renshi VINH PHAN

www.karate-goshindo.com

StartPack

Encadrement Pro avec

- 1 Kimono
- 2 Cours Privés
- 1 Cours Collectif

Frs. 29.90*

Offre Adulte Limitée

Karate Goshindo Vinh Phan
54B rue du Village
1214 Vernier | SUISSE
T: +4122 341 06 55
www.karate-goshindo.com

Un repas canadien crée des liens

Le repas canadien du 28 février, organisé par le Groupe de travail du quartier de Châtelaine-Balexert, dans le but de créer des liens et de rapprocher les habitants de ce quartier grandissant, a remporté un vif succès.

On a vu, toutes générations et nationalités confondues, les voisins amener des voisins, les amis - des amis. Des familles entières étaient représentées: on a même pu profiter de la présence d'une grand-maman, venue en vacances chez ses enfants,



qui nous avait préparé une délicieuse spécialité de son pays. Ce qui veut dire que le buffet était bien garni, des

entrées aux desserts. Chacun s'est quitté en se promettant de renouveler ces bons moments de cordialité.

Une prochaine rencontre est prévue le 5 juin 2007 au centre de Châtelaine-Balexert. Elle se fera sous la même forme ou une autre, et toutes les idées nouvelles seront les bienvenues.

Pour le groupe de travail Madeleine Fornerod

Vernier accueille la 26e Journée cantonale dans le terrain

Le dimanche 3 juin 2007, Vernier accueillera la 26ème journée cantonale dans le terrain, organisée par le Club Athlétique de Vernier.

La journée dans le terrain est une journée récréative de l'Association Genevoise Gymnastique destinée aux Jeunes Gymnastes filles et garçons, pour la 1ère année aux adultes et aux bambins de la gymnastique enfantine.

Lors de cette manifestation, plus de 1'000 gymnastes se mesureront dans

des joutes amicales sur des emplacements répartis le long de deux parcours de 5km chacun pour les plus grands et un parcours de 2,8 km pour les plus jeunes avec une arrivée prévue dans le parc de la mairie où une surprise attendra les concurrents.

Les participants et accompagnants pourront se restaurer (saucisses, steaks, frites, pâtisseries, boissons) à l'école des Ranches.

Les organisateurs prient instamment les automobilistes circulant dans la

rue du Village de vernier et aux alentours le dimanche 3 juin 2007 de se montrer prudents et de se conformer aux indications des commissaires. Merci.

Le Comité d'Organisation remercie d'ores et déjà les autorités verniolanes et tous ces services pour leur soutien, ainsi que tous les bénévoles qui nous apportent leur contribution.



Club Athlétique Vernier

Comment sauver une vie



niveau et dans son contexte, de façon efficace, les gestes de premiers secours.

Pour tout renseignement complémentaire www.agss.ch, 079 334 46 16.

Bruno Parent

Les samaritains de Vernier organisent un **cours de sauveteurs les 1er et 2 juin 2007**, au Bâtiment de Sécurité de Vernier, via Monnet 3. Prix : CHF 130.-. Le TCS rembourse CHF 35.- à ses membres. Informations et inscriptions 022 827 37 57 lundi et jeudi matin ou par mail à inscriptions@agss.ch

Le 24 juin 1859, Henry Dunant fut le témoin fortuit de la bataille de Solferino.

La vue des souffrances et de l'abandon des milliers de soldats blessés le bouleversa et l'incita à organiser des secours volontaires.

Les habitants du village de Castiglione et des environs, au cri de "Tutti fratelli" portent secours sans distinction de nationalité.

Henry Dunant passera sa vie à défendre son idée.

"N'y aurait-il pas moyen, pendant une époque de paix et de tranquillité, de constituer des sociétés de secours dont le but serait de faire donner des soins aux blessés, en temps de guerre, par des volontaires zélés, dévoués et bien qualifiés pour une pareille œuvre? Ces sociétés pourraient même rendre de grands services pendant des époques d'épidémies, ou dans des désastres comme des inondations, des incendies; le mobile philanthropique, qui les ferait agir dans toutes les occasions où leur action pourrait s'exercer".

Ces propos de Henry Dunant résonnent clairement à l'esprit de chacun des Samaritains.

Son idée a évolué, le besoin d'être secouru aussi et principalement dans notre quotidien, sur la route, dans une cuisine, en jardinant,...etc.

Il est difficile d'imaginer un monde sans accident, par contre il est plus facile de prendre conscience que nous serons tous un jour témoin d'un accident.

Que ce soit un inconnu ou un proche, nous serons un jour le premier maillon d'une chaîne de secours. Ce jour-là, les connaissances de règles simples, des informations importantes à donner lors de l'alarme, du numéro du 144 et de mesures immédiates pour sauver une vie, pourront faire une différence sur les conséquences de cet accident.

C'est la raison pour laquelle, la section des Samaritains de Vernier, depuis 39 ans, fait la promotion de l'enseignement du secourisme et propose des cours à la population pour que chacun puisse apporter à son

Le sang, un bien précieux mais si rare

Chaque année, 22'000 poches de sang sont utilisées sur le canton pour soigner des patients accidentés, devant subir une opération ou pris en charge en chimiothérapie. Or, malgré la bonne volonté des donateurs réguliers, le Centre de transfusion sanguine manque de sang et doit, chaque année, se procurer 3'000 poches supplémentaires dans d'autres cantons. Nous avons besoin de davantage de dons pour assurer l'approvisionnement en sang de Genève!

Mercredi 30 mai prochain, la section des Samaritains de Vernier organise une collecte de sang à l'école Vernier-Place (200, route de Vernier). Si vous avez entre 18 et 60 ans et désirez faire ce geste, l'équipe du Centre de transfusion sanguine vous accueillera avec reconnaissance ce mercredi-là entre 16h et 19h30. Merci par avance pour ce geste généreux!

Echos des clubs d'âinés

«Je te donne l'adresse!»

Le téléphone sonne. Allô ! C'est toi Claire ?

Oui Carmen c'est moi, que t'arrive-t-il ? Un tas de choses ? Dis-moi, es-tu malade ?

Non, mais je peux le devenir !

Claire est en sanglots : nous vivons mon mari et moi une situation difficile.

Vas-tu divorcer? Non, il faut apprendre à vivre autrement explique-moi ce qui t'angoisse. Julien, mon mari a été licencié de son travail, après tant d'années de loyaux services.

Je lui demande : est-il à la retraite ? Mais non ! Il n'a que 45 ans et on lui refuse du travail soit disant qu'il est trop âgé !

Ma chère amie le chômage est, depuis de nombreuses années, la maladie du siècle.

Nous ne nous comprenons plus, si cela continue ainsi, nous allons faire chambre à part.

Oh ! Ma chère, attention cela peut être le début d'une maladie ou un vieillissement précoce.

Il devient un homme irritable, il se contredit facilement : Il y a quelques jours, il m'a dit : je vais à la montagne pour me changer les idées et respirer l'air pur. Il s'en va, le lendemain il était déjà de retour en me disant que les copains lui manquaient ainsi que le bistrot. Je comprends sa détresse et m'approche pour le consoler, mais il refuse en me disant qu'il veut être seul et l'on sait très bien que la solitude est une mauvaise solution. Il est devenu même jaloux ! Si un homme me re-

garde, son visage change de couleur, il devient agressif et son coeur bat à 100 à l'heure. Tu sais Carmen, malgré que je sois de 15 ans plus âgée que lui, je me vois une femme encore jeune. Il n'y a pas longtemps, je me suis fais placer un piercing, j'ai acheté un petit Tee-shirt pour que ça se voie bien mais rien n'a changé dans sons attitude envers moi. Le fait d'être au chômage, cette situation l'empêche de porter un regard sur moi. Qu'est ce que je vais faire?

Ma chère Claire, cela fait un bon bout de temps que j'écoute ta triste situation. Mais laisse moi te donner un conseil, fait comme moi et bien d'autres femmes cherche un club du 2ème âge, on fait de nombreuses activités, tu verras ça peut t'aider à te distraire, tu peux venir avec ton mari. Ecoute Carmen, je ne me vois pas assez vieille pour faire partie d'un club. Je vais encore danser tous les vendredis. Je trouve encore de bons gaillards, mais ce n'est pas comme mon homme. Mais c'est le malheur du chômage qui l'a fait changer de caractère.

Claire, si tu changes d'avis tu me demandes l'adresse du club. Je te la donne volontiers. Entre temps, je t'embrasse et bonne chance.

Je souhaite un bon printemps aux quatre clubs de Vernier et à tous ceux qui me connaissent.

Célia PEREZ

Présidente du Club des Libellules

Les clubs



■ Club de Châtelaine-Balexert

Av. de Crozet 39
1219 Châtelaine
Tél. 078 831 50 40
Réunions les mardi, mercredi et jeudi de 14h15 à 17h15

■ Club des Libellules

Ch. de l'Usine-à-Gaz 10
1219 Le Lignon
Tél. 022 797 13 97
Réunions les lundi, mardi et jeudi de 14h à 17h30

■ Club du Lignon

Av. du Lignon 50-53
1219 Le Lignon
Tél. 079 767 41 21
Réunions les mardi, mercredi et vendredi de 14h à 17h

■ Club de Vernier-Village

Maison Chauvet-Lullin
Rue du Village 57 - 1214 Vernier
Tél. 078 684 68 55
Réunions les mercredi et vendredi de 13h30 à 17h

Annonces

A votre service gratuitement

Fax 022 306 06 21
Tél. 022 306 06 22
culture-information@vernier.ch

Recherche emploi

■ Cherche travail comme aide électricien ou manoeuvre. Permis valable, disponible de suite. Tél. 022 796 71 31, répondeur en cas d'absence.

A votre service

■ Coiffeuse diplômée avec expérience se déplace à domicile avec matériel complet (à prix bas). Sur RDV, tél. 078 878 32 01.

■ Pour tous travaux de secrétariat, effectués dans la journée. Tél. 022 341 40 25.

■ Maman de jour agréée cherche des enfants à garder, avec expérience. Etudie toutes propositions. Tél. 079 359 04 16 ou 022 796 30 75.

Maison/terrain

■ Famille cherche maison min. 5 pièces (3 chambres) à louer max. CHF 2000.-. c.c. ou à acheter max. CHF 650.-/m ou terrain à bâtir 500 à 1000 m2. Tél. 022 341 49 66 fin de matinée ou le soir.

Musique

■ Claveciniste souhaite faire musique baroque Violon, alto, flûte, violoncelle etc. en duo trio. Heidi aux Avanchets. 079 539 68 03.

En musique avec la Fanfare

Depuis quelques années déjà, la Fanfare municipale de Vernier offre aux parents la possibilité, pour leurs enfants, de suivre des cours de musique, sans devoir se déplacer jusqu'en Ville de Genève.

L'Ecole de musique de la Fanfare municipale accueille les enfants depuis 6 ans. Placée sous la direction de M. Philippe Berthoud, directeur de la Fanfare, elle a pour but de former des musiciens aptes à prendre la relève dans les divers pupitres de la Fanfare.

L'enseignement s'articule autour du solfège, tout d'abord, et, dès la deuxième année de solfège, à la pratique d'un instrument.

Les cours, donnés par des professeurs diplômés, pour les cuivres, les

bois, les percussions, le piano et le chant, se déroulent à l'Ecole des Ranches, rue du Village et au local de la Fanfare, chemin de Poussy (Centre des Tattes).

Début des cours : septembre 2007.

Renseignements :
Mme Madeleine Surget ,
administration, tél. 022 752 20 59
ou 076 329 20 59
M. Philippe Berthoud, directeur,
tél. 022 793 18 53
M. Georges Baechler, Président,
tél. 022 341 12 73

Le comité envisage la possibilité d'ouvrir un cours de rythmique. Les informations suivront en temps voulu.

La Fanfare chante Aznavour

Samedi 12 mai à 20h30,
dimanche 13 mai à 17h
Aula de l'Ecole Henri-Dunant
(av. Edmond-Vaucher 20)

Samedi 2 juin à 20h30 et
dimanche 3 juin à 17h.
Cycle d'orientation de la Gradelle
(Pré-du-Couvent 5, Chêne-Bougeries)

Réservation : tél. 079 325 63 70,
Stand Info Balexert ou
sur www.lesmusiciensdaz.ch

La Fanfare Municipale de Vernier présente: Le Ten Sing Genève

LES MUSICIENS D'AZ
chantent Aznavour

Samedi 12 mai 20h30 Dimanche 13 mai 17h
Aula ECG Henry-Dunant / 20, Av. Edmond-Vaucher (GE)
Samedi 2 juin 20h30 et Dimanche 3 juin 17h
Aula du C.O Gradelle / 5, ch. du Pré-du-Couvent (GE)

Prix des places: Fr. 17.- Adultes
Fr. 9.- Enfants / AVS
Réservations: 079/325 63 70
www.lesmusiciensdaz.ch
Billets en vente au Stand Info Balexert

Les matinées bricolages de l'APEVV



Les matinées bricolages de l'APEVV sont toutes complètes

Dans l'Actualités-Vernier de décembre 2006, un article relatait une enquête pour connaître les besoins des petits Verniolans, âgés de 4 à 10 ans, habitant Vernier-Village.

Il mentionnait également que l'APEVV avait présenté une proposition pour 2007 en offrant la possibilité à tous ces enfants de bénéficier d'une à deux matinées bricolage par mois entièrement gratuites. Ceci étant possible par la mise à disposition d'une subvention de la commune.

C'est avec grand plaisir que nous vous annonçons le démarrage de ce projet pilote. Et quel succès !

10 bricolages ont été programmés jusqu'en juin, le premier ayant eu lieu le 21 février. Tous sont complets ! A notre grand regret, nous avons dû

refuser bon nombre d'enfants.

En effet, nous ne pouvons malheureusement pas accepter plus de 30 enfants par bricolages. Les animatrices ont prévu deux bricolages par mois sur le même thème ce qui permet à 60 enfants différents de faire le même bricolage. Pour vous donner un exemple, ils ont pu confectionner en février des petits bonhommes de neige en pots de terre cuite.

Nous devons toutefois déplorer des absences non excusées lors de ces matinées. Nous attirons l'attention que ces absences prennent les places d'autres enfants qui s'étaient inscrits et que nous avons de ce fait refusés.

Nous profitons aussi de cet article pour remercier nos animatrices qui

fournissent un travail extraordinaire. Que d'heures passées à chercher des idées, à préparer le matériel...

Si ce projet est une réussite, c'est bien à elles qu'en revient tout le mérite.

Pour terminer, nous vous rappelons que notre proposition est un projet pilote. Nous devons rediscuter avec les autorités communales pour savoir si nous reconduisons ce projet pour l'année prochaine. A voir le succès que nous avons eu avec ces dix premiers bricolages, nous avons bon espoir d'être entendu et espérons que les autorités acceptent de renouveler cette formidable expérience.

Merci pour votre confiance !

Sébastien Ruffieux, Président

F
Ê
T
E
A
U
V
I
L
L
A
G
E

Des associations de Vernier
Village vous proposent

Le samedi 19 mai 2007



V
I
D
E
G
R
E
N
I
E
R

De 12h à 20h
A la rue du Village

- Animations gratuites :
jeux, poneys,
spectacles de rue,
démonstration de danses,
espace cybercafé, etc.
- Buvette,
spécialités du monde,
crêpes, saucisses, frites, etc.

Contact pour info :

Maison de Quartier de Vernier-Village "L'ALIBI"

022 341 04 08 - Email : mq.vernier@fase.ch